

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ROUTE BARRÉE
CHEMIN DE LAUBIERE**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de Monsieur MORELL Laurent d'une demande d'autorisation de voirie afin d'effectuer la dépose d'une piscine coque depuis la route

ARRETE

Art 1: Monsieur MORELL est autorisé à occuper la voirie Chemin de Laubière.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée pour le Vendredi 10 Mars 2023.

Art 3: La circulation sera coupée temporairement le Vendredi 10 Mars 2023 le temps de la dépose de la piscine (environ 2 heures).

Art 4 : Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnau de Guers le 28 février 2023

Le Maire

Didier MICHEL

Date d'affichage : le 02/03/2023